

Sensibilisation à la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement adaptées aux activités logistiques-

Durée :

1 jour (soit 7 heures) en présentiel.

Public visé :

Intervenants Régionaux- correspondant QSE, Responsables site logistique.

Pré-requis :

Pas de pré-requis

Objectifs de la formation :

À l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- Connaître les obligations liées à la mise en œuvre de la réglementation.
- Connaître les aspects administratifs et opérationnels à prendre en compte.

Modalités et délais d'accès :

Pour tout renseignement ou demande d'inscription, nous contacter au 09.82.43.72.85 ou par mail à contact@nileo.fr.

Les formations sont réalisées dans les 15 jours qui suivent votre demande inscription, selon le rapprochement de votre planning avec celui du formateur.

Méthode pédagogique et technique :

La formation se déroulera en salle à l'appui d'une présentation projetée, avec un temps prévu pour des questions-réponses et le traitement des exemples ou des situations avec lesquelles les participants seront venus

Compte tenu de l'objectif de cette formation, le nombre de participants est limité à 10 personnes maximum.

Elle se déroulera sur le site du client.

Accessibilité :

Sous la responsabilité du client. Merci de vous rapprocher auprès du commanditaire.

Tarif :

Défini selon devis, envoyé à l'entreprise cliente.

Informations complémentaires :

Personnes chargées des relations : GUESNÉ Mélanie- 09.82.43.72.85

Référent handicap : GUESNÉ Mélanie- 09.82.43.72.85

Programme prévisionnel :

Rappel du contexte réglementaire

- Principes généraux des ICPE
- Les réglementations européennes et françaises en vigueur
- La Nomenclature ICPE et les régimes de classement : Déclaration, Autorisation, enregistrement
- Les différents dossiers : déclaration d'exploitation, autorisation d'exploiter, enregistrement, porter à connaissance
- Les procédures administratives

L'exploitation de l'installation

- Surveillance de l'exploitation et contrôles : auditer la conformité d'un entrepôt classé
 - Les aspects couverts par la réglementation des ICPE
 - Surveiller l'exploitation
 - Surveiller les aspects constructifs
- Agrandissements et modifications du bâtiment
 - Etude pré projet
 - Le dossier de porter à connaissance
- Et si la réglementation évolue, comment ça se passe pour un site existant ?
 - La veille réglementaire
 - La mise en conformité des installations existantes